

Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20160610-0000016551-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 14/06/2016

Réception par le Prefet : 14/06/2016

Publication : 17/06/2016



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

Conseil départemental  
**Haut-Rhin**

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

N° CP-2016-6-10-5

Séance du vendredi 10 juin 2016

**SIGNATURE DU PROTOCOLE DEPARTEMENTAL CONCERNANT LA  
PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS AVEC LA JUSTICE (VERSION  
MODIFIÉE)**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

**EXCUSE AVEC PROCURATION :**

M. SCHELLENBERGER donne procuration à Mme LUTENBACHER

**ABSENTS :** MM. DELMOND, HEMEDINGER, Mme SCHMIDIGER, M. VOGT

La Commission Permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le protocole départemental relatif à la mise en œuvre de la réforme de la protection juridique des majeurs, dans sa version modifiée en 2016, annexé à la présente délibération et autorise le Président du Conseil départemental à le signer.

LE PRESIDENT

Adopté à l'unanimité

Eric STRAUMANN